



● *Le mot du maire*

Chers Michelois, Chers Tharonnais,

C'est avec beaucoup d'inquiétudes, liées à l'annonce du reconfinement généralisé et aussi beaucoup d'optimisme que débute ce mois d'avril.

En effet, une nouvelle vague de la Covid-19 envahit progressivement la France. Nous sommes pour l'instant en retrait des chiffres nationaux. Pour autant, je réitère mes consignes de précaution et de respect des gestes barrières sur notre commune. Les beaux jours arrivent avec le souhait, bien naturel de chacun, de profiter pleinement des richesses que nous offre la nature printanière, dans le respect, là encore, des règles imposées.

Les services publics resteront ouverts pendant cette nouvelle phase de l'épidémie. Cependant, je vous invite fortement à limiter vos déplacements et à utiliser en premier lieu le téléphone et le mail pour vos demandes.

C'est dans ce contexte que j'ai entamé une action nouvelle auprès de nos commerçants. En effet, je me suis mise à leur disposition dans le cadre de rencontres individualisées au sein de leurs commerces. Ces moments privilégiés sont propices aux échanges sur les problématiques locales ainsi qu'aux perspectives de projets. Ils sont riches en découvertes et partages.

Le dossier du mois est consacré aux finances de notre commune. Le Conseil Municipal s'est réuni courant mars afin d'entériner le premier budget de cette mandature. Les élus ont débattu des nombreux projets qui vont ponctuer notre année 2021 ainsi que, comme je vous l'avais précisé, de la bonne santé de nos comptes publics.

Des projets vont émaner dans les prochains jours, ce qui nécessitera des phases de travaux.

Je vous remercie de votre compréhension face aux potentiels désagréments.

Très beau mois d'avril à tous et prenez soin de vous.

Eloïse BOURREAU-GOBIN
Maire de Saint-Michel-Chef-Chef

● Sommaire

Le mot du maire.....	p.1
Enfance, jeunesse et solidarité.....	p.2
Sécurité et vie sportive.....	p.2
Développement urbain, travaux et cadre de vie.....	p.3
Urbanisme et démocratie participative.....	p.3
Rayonnement touristique et développement culturel.....	p.4
Valorisation de l'environnement et du patrimoine.....	p.5
Dossier du mois.....	p.6
Paroles d'élus.....	p.7
Vie municipale.....	p.7
Vie locale et économique.....	p.8
Vie associative	p.8

● Etat-Civil

Naissances

Elya LE CLAIRE TABARRE, le 21 février

Amaëlle SAULNIER, le 5 mars

Louise MARQUÈS, le 10 mars

Noëlla SAUZEZU NININ, le 16 mars

Décès

Denise GARCIA, le 19 mars
à l'âge de 87 ans

● *Enfance, jeunesse et solidarité*

Adjointe : Sandrine COLAS

LE POINT SUR LA VACCINATION CONTRE LA COVID

Les élus et agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) continuent d'accompagner la campagne de vaccination sur le territoire.



Actuellement, le centre de vaccination de Pornic n'a plus de rendez-vous disponible, les équipes médicales sont en attente de la livraison de doses de vaccins pour ouvrir des créneaux. Toutefois, les usagers sont invités à consulter régulièrement le site Sante.fr ou Doctolib.fr afin de se tenir informés des évolutions.

Le CCAS et la mairie ne prennent pas de liste d'attente et ne disposent pas de places prioritaires. En cas de question, merci de privilégier le contact téléphonique au déplacement en mairie.

Suite à une annonce du gouvernement, la vaccination des personnes de 70 à 74 ans sans comorbidité va démarrer. Comme pour les autres usagers, la prise de rendez-vous se fait en ligne, et sans critère de résidence. Lors de l'inscription, 2 dates sont proposées, une pour chaque injection. Un questionnaire devra ensuite être téléchargé (il sera également à disposition en version papier le jour du RDV). Avec un seul compte Doctolib, il est possible de prendre RDV pour plusieurs personnes : en cas de difficulté, n'hésitez donc pas à faire appel à une personne de votre entourage, quel que soit son lieu de résidence.

Un numéro vert (gratuit) répond en permanence à vos questions 24H sur 24H et 7j/7 : 0 800 130 000

ATTENTION : la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.

● *Sécurité et vie sportive*

Adjoint : Dimitri BENOIT

SECURISATION DES ACCÈS DU COMPLEXE DE LA VIAUDERIE

Depuis quelques mois, des blocs en béton ainsi qu'un camion ont été disposés à l'entrée principale du complexe sportif de la Viauderie. Ces installations ont pour but d'interdire l'accès aux groupes de voyageurs et leurs caravanes.

En effet, la communauté des gens du voyage profite des améliorations climatiques pour s'installer illicitement sur des espaces bitumés. Cette fermeture est donc un dispositif destiné à les dissuader de s'installer sur le site du complexe.

Les élus et les services de la commune travaillent actuellement sur une solution plus durable afin de limiter l'accès aux campements illicites. Dès le printemps, des aménagements seront réalisées pour interdire l'accès aux véhicules sur le terrain en herbe mais également pour sécuriser les abords des salles.



DES VÉLOS À ASSISTANCE ELECTRIQUE POUR LA POLICE MUNICIPALE

Afin d'améliorer la proximité avec les citoyens, les policiers municipaux sont désormais équipés en deux-roues pour leurs déplacements sur la commune.



Les agents de la Police Municipale ainsi que les ASVP vont désormais pouvoir circuler en vélo. Ce nouveau mode de déplacement leur permettra d'établir un contact plus direct avec la population et de surveiller des endroits impraticables en voiture, sur lesquels il serait trop long de se rendre à pied. Plus respectueux de l'environnement, le déplacement à vélo sera également utile dans les centres-bourgs en période d'affluence mais aussi sur les manifestations estivales. Ces vélos à assistance électrique seront également utilisés par les autres agents municipaux pour leurs déplacements sur la commune.

● Développement urbain et cadre de vie

Adjoint : Yvon JACOB

RÉFECTION DU POSTE DE SECOURS DE GOHAUD

Afin de préparer la saison estivale et l'accueil des maîtres-nageurs sauveteurs, les services techniques ont entamé des travaux de rénovation du bungalow installé chaque année sur la plage de Gohaud. Retour sur l'historique de ce bâtiment qui fête ses 10 ans d'existence en 2021.

Jusqu'en 2011, le poste de secours de Gohaud était constitué de 2 Algéco de 15m², loués pour la saison estivale, posés en haut de falaise, surplombant la plage. Devant l'érosion inéluctable de la falaise, les élus ont missionné un architecte courant 2010 pour étudier la possibilité d'installer un futur poste de secours au-dessus du garage existant. En avril 2011, un modulaire sur mesure a été créé, dessiné par les services techniques municipaux, susceptible de pouvoir s'installer au-dessus du garage existant.

Ce modulaire, fabriqué en matériaux développement durable, bois rétifé (bois très résistant, alternative 100 % écologique aux bois tropicaux, particulièrement recommandé pour les terrasses et les pièces humides...) répond également à une meilleure insertion paysagère.

Installé à chaque saison estivale en haut de falaise, le poste de secours va faire l'objet de travaux de rénovation. Les travaux concerneront, dans un premier temps, l'extérieur du bungalow avec la réparation des lames de bois abîmées, le nettoyage au karcher et le démontage des pare-vues. Une lasure sera ensuite appliquée sur les parties en bois et une peinture sur les éléments en métal. Le mobilier intérieur sera ensuite renouvelé.

Il sera achevé pour l'accueil des sauveteurs début juillet.



● Urbanisme et démocratie participative

Adjoint : Rémy ROHRBACH

UNE CHARTE DE L'URBANISME, POUR QUOI FAIRE ?

La commune est en expansion démographique, la population a doublé depuis 30 ans. Les besoins de logements sont importants aussi bien pour les Michelois, Tharonnais et voisins, que pour des citoyens qui sont tombés sous le charme de notre station balnéaire. Cette expansion pose de nombreuses questions.

→ Comment concevoir l'urbanisation de demain, dans le cadre de l'expansion démographique avec en particulier la possible zone de construction des Bahuchets, tout en préservant notre patrimoine ?

→ Comment prendre en compte les évolutions climatiques, favoriser les constructions de qualité environnementale en préservant la planète et la biodiversité ?

→ Comment favoriser le vivre-ensemble dans les projets de lotissements ?

→ Comment respecter notre obligation d'augmenter la part de logements sociaux dans les constructions neuves ?

→ Comment inciter les aménageurs à respecter nos demandes ?

Une démarche participative est proposée

L'Agence Cité Claes qui connaît bien notre commune, se propose d'animer des ateliers de co-construction pour la mise en place d'une charte portant sur les souhaits en matière d'aménagement urbain, architectural, paysager et environnemental de la commune en général, et du site 2AU des Bahuchets en particulier.

Ces ateliers, limités à 25 personnes, seront composés des élus de la commission urbanisme et de citoyens volontaires et motivés. Ces ateliers ne pourront se réunir que lorsque la situation sanitaire le permettra.

Une retransmission du projet de charte sera ouverte à tous les habitants. Vous êtes invités à faire acte de candidature en exposant vos motivations dès maintenant auprès de la mairie par mail (mairie@stmichelchefchef.fr) ou par courrier (17 rue du Chevecier – 44730 St-Michel-Chef-Chef).



QUOI DE NEUF SUR COFONDER.FR ?

La plateforme de démocratie participative fait peau neuve : sa nouvelle mise en page, plus agréable et ergonomique, permettra de donner de la visibilité aux projets collaboratifs.

A l'image d'une quinzaine de communes en France, la municipalité a mis en place, depuis près d'un an, la plateforme Cofonder.fr. Ce site permet aux habitants qui le souhaitent de proposer des projets, participer à des financements participatifs ou simplement suivre les idées soumises par leurs concitoyens.

Sur la commune, plusieurs idées sont en cours : la rénovation du Bazar de l'Océan par Pascal, l'aménagement de cheminements cyclistes et piétons par Etienne, des mesures de protection de l'environnement par Annie,...

Le mois dernier, les habitants ont également pu répondre à des sondages sur les thématiques de la Coulée Verte et de la fresque réalisée par Les Oïdes (voir article ci-après). Dans les semaines à venir, un budget participatif dédié aux projets des habitants devrait également voir le jour.

Aujourd'hui, la plateforme continue d'évoluer avec une nouvelle mise en page plus ergonomique et une meilleure compatibilité avec les smartphones. Il est d'ailleurs possible de télécharger directement l'application.

Pour en savoir plus, un reportage sur Cofonder et son fondateur, François Gruselle, est en ligne sur le site internet de la mairie : www.stmichelchefchef.fr.



● Rayonnement touristique et développement culturel

Adjointe : Anne Hono-Testu

APPEL A CANDIDATURES : FETE DE LA MUSIQUE 2021

La mairie prépare l'édition 2021 de la Fête de la Musique qui aura lieu, si la situation le permet, le samedi 19 juin.



Événement national, la Fête de la Musique encourage les musiciens amateurs à se produire bénévolement et à présenter leurs morceaux à un large public. Si cette fête peut avoir lieu, la municipalité se tiendra prête et proposera un événement adapté aux conditions sanitaires. Tous les groupes voulant partager un moment avec le public sont invités à se manifester : chorales, fanfares, groupes de rock, chanson française, blues, pop,...

Les candidatures sont à envoyer avant le vendredi 21 mai à communication@stmichelchefchef.fr en y joignant :

- Une présentation du groupe et des musiciens
- Des vidéos et photos
- Les besoins techniques

VOUS ETES ARTISTE ET SOUHAITEZ EXPOSER ?

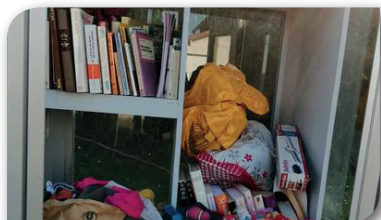
Afin de valoriser les talents locaux, la municipalité lance un appel aux artistes de la commune qui souhaiteraient exposer leurs œuvres pendant la saison estivale.

Tous les domaines de créations sont les bienvenus : sculpture, peinture, artisanat, photo, ... Merci d'envoyer vos coordonnées complètes ainsi que quelques exemples de vos œuvres par mail à communication@stmichelchefchef.fr



MÉDIATHEQUE : DES DEPOTS SAUVAGES DANS LA BOITE A DONS

Ces derniers temps, des dépôts sauvages ont été signalés dans l'ancienne cabine téléphonique située devant la médiathèque et qui fait office de boîte à dons.



Pour rappel, les boîtes à dons sont destinées à donner une seconde vie à vos ouvrages. Les bibliothécaires traitent ensuite les dons : les ouvrages en très bon état intégreront le fonds de la médiathèque et ceux trop abîmés, obsolètes ou qui ne sont plus d'actualité seront remis en circulation dans ces boîtes à dons.

Le dépôt de jouets, vêtements ou objets autres que des livres est strictement interdit dans cette cabine. Merci d'apporter vos objets usagés en déchèterie.

● *Bien-vivre ensemble, valorisation de l'environnement et du patrimoine*

Adjointe : Françoise COUILLEAU

SONDAGES SUR LA PLATEFORME COFONDER : LES RESULTATS

Proposés depuis la plateforme participative Cofonder.fr, deux sondages étaient en cours du 25 janvier au 12 mars afin de collecter l'avis des habitants : le choix d'un nom pour la Coulée Verte et la réalisation de fresques sur la commune.

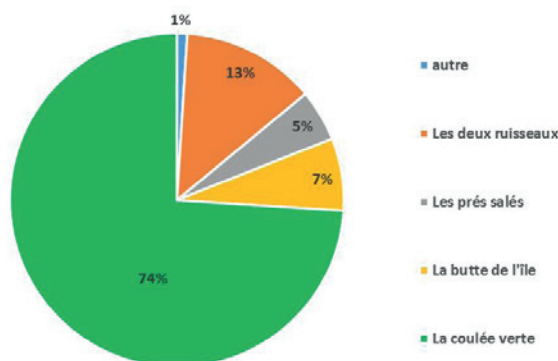
108 personnes se sont exprimées et ont retenu majoritairement le nom : La Coulée Verte.

Le second sondage avait pour but de connaître le ressenti des citoyens sur la fresque réalisée par l'artiste les Oïdes, en collaboration avec ENEDIS, sur le transformateur électrique de la rue de Touraine.

88% des votants ont trouvé cette réalisation valorisante et 81 % souhaitent voir d'autres fresques sur la commune.

Nous vous remercions de votre participation et nous vous solliciterons tant que possible sur de nouvelles thématiques.

Quel nom pour la coulée verte



DES NICHOURS A MESANGES POUR LUTTER CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

La mésange est le plus grand prédateur de la chenille processionnaire. Placer des nichours à mésanges permet de lutter de façon durable et naturelle contre les chenilles. Plusieurs en ont été installés par le service espaces verts, notamment dans le Bois Roy. Voici comment procéder pour en disposer chez soi.



Une mésange peut consommer jusqu'à 500 chenilles par jour en période hivernale et lorsqu'elles nourrissent les petits. Cet oiseau prédate à tous les stades larvaires et ne craint pas les poils urticants.

Le nichour à mésange doit être installé dès l'automne ou en début d'hiver pour favoriser son occupation. Cependant, un nichour installé au printemps pourrait également être occupé rapidement. L'idéal est de l'orienter vers l'Est, Sud-Est voire Nord-Est.

Retrouvez le tuto pour en construire un chez soi sur www.stmichelchefchef.fr

JARDINAGE DE PRINTEMPS : LA SAISON DES TONDEUSES EST LÀ !

Le printemps est presque là et l'heure de la première tonte de votre gazon est arrivée. Voici quelques conseils et écueils à éviter.

Avant tout, assurez-vous que votre matériel est en état de marche, n'attendez pas les premiers jours d'avril pour vous occuper de votre tondeuse. Un entretien complet par vous-même ou un professionnel au cœur de l'hiver est indispensable. Si vous disposez d'un petit rouleau, n'hésitez pas le passer avant la première tonte, ce passage aplanira les turricules de lombrics qui sont apparus durant l'hiver.

Pour la première tonte, dans la mesure du possible, préférez un après-midi sec et ensoleillé. Vous pouvez également remonter légèrement la hauteur de coupe de votre tondeuse (5 à 6 cm) ce qui évitera le blanchiment de votre gazon. Les déchets de tonte peuvent être mis au composteur, l'idéal étant de les faire sécher au préalable et de les installer en petites couches séparées par d'autres végétaux.

Pourquoi ne pas essayer la gestion différenciée ? Une tonte plus rase et régulière aux abords immédiats de votre habitation et un entretien moins court et plus espacé pour le fond du jardin ! Les agents municipaux du service Espaces Verts adoptent maintenant cette technique en conservant des herbes plus hautes au pied des arbres des avenues de Tharon. Enfin, pensez à vos voisins, utilisez votre tondeuse entre 9h à 12h et de 14h30 à 19h et évitez les dimanches et jours fériés.



LE VOTE DU BUDGET MUNICIPAL

Événement incontournable de la vie municipale, le vote du budget a lieu chaque année en mars. Il fait l'objet d'un vote lors du Conseil Municipal et se compose de deux volets : la clôture du compte administratif de l'année écoulée et la validation du budget primitif de l'année en cours.

Le compte administratif 2020

Le compte administratif 2020 est marqué par trois événements majeurs :

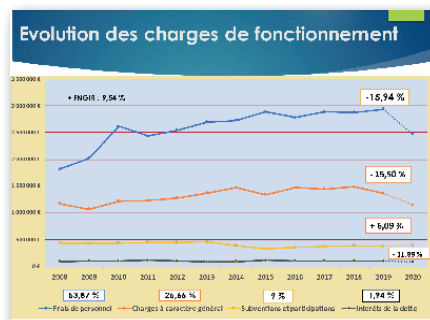
- **L'impact de la crise sanitaire qui s'est traduit par la fermeture de certains services et la perte de recettes** à laquelle s'est ajoutée l'exonération partielle des droits de terrasse et de marché accordée aux commerçants sans oublier l'achat de matériel de protection dans le cadre de la lutte contre le virus. Au total, le coût pour la collectivité représente près de 100 000 €

- **La perception de recettes exceptionnelles correspondant à la taxe perçue à l'occasion des ventes immobilières** sur le territoire communal qui, suite au franchissement du cap des 5 000 habitants, a été multipliée par 3.5 et à des prestations de la CAF liées à la gestion du multi accueil et du centre de loisirs au titre des années 2018 et 2019.

- **Le transfert des compétences petite enfance, enfance et jeunesse à Pornic Agglo Pays de Retz au 1^{er} janvier 2020** qui était source d'incertitudes sur les répercussions financières pour la commune, lesquelles ont été surévaluées.

Il résulte de ces contingences un accroissement significatif du résultat de l'exercice budgétaire 2020 de plus de 1 100 000 € qui a également un effet bénéfique sur le niveau d'endettement de la commune, inférieur à 2 ans d'épargne brute (calcul théorique déterminant la durée de remboursement du capital de la dette si la commune y consacrait tout son excédent de fonctionnement).

"Il résulte de ces contingences un accroissement significatif du résultat de l'exercice budgétaire 2020 de plus de 1 100 000 €"



Côté investissement, 2020 a été une année charnière entre deux mandats et s'est soldée par un niveau de dépenses assez faible (1 210 000 €) comparée à la moyenne des cinq dernières années (1 765 000 €).

Le budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 enregistre une légère baisse des dépenses de fonctionnement par rapport à l'année précédente (-1.86 %), à la faveur de la stabilité de la masse salariale (- 1.15 %) et de la maîtrise des charges courantes (+ 2.77%).

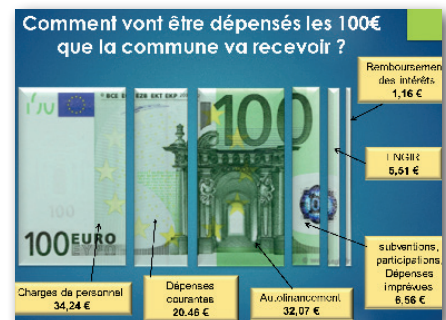
"Le budget primitif 2021 enregistre une légère baisse des dépenses de fonctionnement par rapport à l'année précédente"

Les recettes sont affectées par la suppression de la taxe d'habitation qui est remplacée par un produit, certes équivalent, émanant de la taxe foncière bâtie départementale, mais qui, à terme, ne devrait pas bénéficier de la même dynamique que la taxe d'habitation.

Quant aux investissements, ils s'élèvent à 2 881 000 € en 2021, dont 565 000 € de restes à réaliser 2020 (RAR), sans avoir besoin de recourir à l'emprunt pour les financer à la faveur des résultats enregistrés l'année dernière. La répartition des dépenses nouvelles (sans les RAR) s'établit ainsi :

- Entretien et rénovation du patrimoine communal : 946 000 €
- Aménagement et dynamisation de l'espace public : 1 029 000 €
- Accompagnement des acteurs locaux : 341 543 €

"le programme du mandat prévoit 12 millions d'euros d'investissement"



Enfin, le programme du mandat prévoit 12 millions d'euros d'investissement, financés à 33 % par emprunt, pour contribuer à accompagner le développement de notre commune.

Retrouvez le compte-rendu détaillé du Conseil Municipal du 11 mars sur www.stmichelchefchef.fr/comptes-rendus

● Parole à la minorité

Chers michelois et tharonnais,

Notre vie municipale, en mars, a été marquée par le vote du premier budget primitif de la mandature, acte essentiel dans la vie d'une commune. Pourtant, nous avons constaté une représentation très réduite des élus de la majorité à la commission finances (11 présents dont le Maire et 6 adjoints) sur un groupe de 21. Au Conseil municipal pour voter le premier budget primitif de la mandature 6 élus de la majorité manquaient. Nos élus, à peine un an après les élections, seraient ils déjà démobilisés ?

Nous avons réitéré nos observations sur l'augmentation importante, des frais de personnel de 7.48 % par rapport aux dépenses réelles de 2020 et sur l'absence de projet structurant.

Le pump track, ce projet le plus important pour 2021, estimé à 210 000 € ne représente même pas 10% du budget d'investissement. Pourquoi solliciter financièrement les citoyens alors que nous avons un excédent 2020 très important ? Comment peut on oser demander l'avis des citoyens sur la plateforme Cofonder (cf courrier du Pays de Retz du 19 février) alors que ce projet a été validé par le conseil municipal le 28 janvier dernier, que l'appel d'offres est lancé, que la date d'inauguration est déjà fixée, et que les riverains n'ont obtenu un rendez vous que très récemment. La concertation était pourtant une promesse phare de l'équipe municipale.

Sachez aussi, chers michelois et Tharonnais que le dernier conseil municipal a décidé de réduire de 25 % le droit d'expression de notre groupe dans le Chef Chef sous le prétexte fallacieux de nous donner de la lisibilité !! Celles et ceux d'entre vous qui nous ont fait confiance apprécieront sans doute cette décision qui s'applique dès ce numéro.

Bien à vous

Les élus de la liste « agir ensemble avec passion ».

● Vie municipale

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS

Voici les principaux points évoqués lors de la séance du 11 mars :

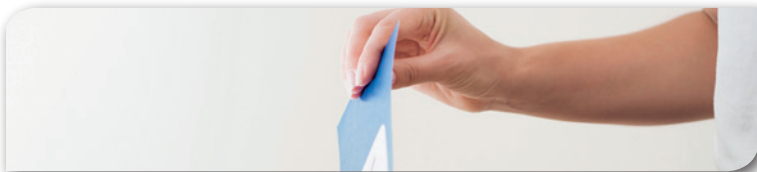
- Approbation des comptes administratifs 2020
- Approbation des comptes de gestion 2020
- Approbation des budgets primitifs 2021 (budget général et annexes)
- Participation aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés
- Montants des subventions allouées aux associations
- Versement des subventions pour les voyages scolaires à l'étranger
- Bourse allouée aux élèves fréquentant les écoles de musique
- Dossier de candidature AMI Cœur de Bourg auprès du département de Loire-Atlantique
- Emplois saisonniers 2021
- Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le compte-rendu intégral est à retrouver sur :

www.stmichelchefchef.fr/comptes-rendus

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 22 avril à 20h30.

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES : INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Prévues initialement en mars, les prochaines élections régionales et départementales auront lieu les 13 et 20 juin.

En raison du contexte sanitaire, la loi du 22 février 2021 reporte à juin le renouvellement des conseils départementaux et régionaux. Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 30 avril. Pour cela, l'usager devra se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Les résidents secondaires souhaitant s'inscrire sur la commune devront également fournir leurs deux derniers avis d'imposition.

COMMEMORATION DE LA CATASTROPHE DU BOIVRE

Le 17 mars 1945 avait lieu la tragédie du Boivre, faisant 15 victimes dont un citoyen michelois. Un hommage leur a été rendu le 13 mars dernier à Saint-Brévin-les-Pins.

Il y a 76 ans, quinze jeunes gens de St-Père, St-Brevin et St-Michel tombaient, fauchés par une mine oubliée. Une cérémonie en leur hommage a eu lieu en présence de Rémy ROHRBACH, 1^{er} adjoint, et de représentants des municipalités et associations patriotiques.



● Vie locale et économique

Maire : Eloïse BOURREAU-GOBIN

NOUVEAUX PROFESSIONNELS SUR LA COMMUNE



Pierre MACIEJEWSKI, ergothérapeute

Atlantic'Ergo

06.58.54.94.15 - maciejewski.pierre@gmail.com

www.atlantic-ergo.com

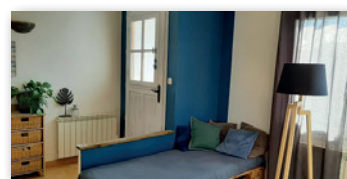


Sandrine NEAU, réflexologue

29, Avenue des renardières

06.34.01.09.97 / sand.neau@gmail.com

www.sandrineneau.fr



David ROUAIX, spécialiste peinture, placo, parquet

106 avenue Pasteur

06.21.94.88.15 - david.rouaix.renovation@gmail.com

Facebook : David Rouaix



Anthony POTET, Aero-Jade

07 83 69 17 83 - arojade44@gmail.com

Traitement curatif et préventif de toitures et façades, par pulvérisation, à l'aide d'un drone spécialisé.

● Vie associative

ECHOS NATURE

L'association propose une sortie nature "Chasse aux trésors sur la plage". Bien loin des châteaux de sable, la plage abrite des trésors naturels méconnus. Saurez-vous retrouver les œufs de raie, de bulots, ou encore les mystérieuses bourses de sirènes ?

Jauge maximale de 6 personnes et sortie accessible aux personnes habitants dans un rayon de 10 km.

Lundi 12 avril de 14h à 16h

Contact : Echos Nature - 06 86 59 38 90

MARCHE DE LA CRÉATION

L'association nantaise Abricadabroc met en lumière le travail de créateurs et artisans d'art par le biais de marchés qu'elle fait circuler dans la région. Pour la première fois, elle fait étape à St-Michel, dans le jardin d'une de ses adhérentes, créatrice de bijoux et accessoires zéro déchet. Une dizaine de créateurs professionnels seront

présents. (sous réserve des consignes sanitaires)

Lieu : jardin de Caroline Lamoine - 52 route de la Miellerie

Les 24 (14h à 19h) et 25 avril (11h à 18h)

TENNIS CLUB ST-MICHEL-THARON

Le Tennis Club de Saint-Michel-Tharon organise un vide grenier le dimanche 2 mai sur la place du marché de Tharon de 7h à 18h. Contact : 06 89 93 08 31. (sous réserve des consignes sanitaires)

APROMIT

En vue de la journée du patrimoine qui aura lieu le dimanche 19 septembre avec pour thème "Les habitats remarquables de la commune de St Michel/Tharon", nous recherchons des documents, des photos, des témoignages pour enrichir la préparation de cette journée. Contact : propriostmicheltharon@gmail.com ou 07.71.16.58.24 ou 06.81.57.87.09

● CONTACTS UTILES

■ Accueil mairie 02.40.64.99.99

■ CCAS 02.40.64.99.94

■ Centre Technique Municipal
02.28.53.56.00

■ Police Municipale
02.40.64.99.92 / 06.17.58.75.69

■ Pornic aggro Pays de Retz
02 51 74 07 16

■ Complexe sportif Viauderie
02.40.27.63.21

■ Office de Tourisme
02.40.27.82.54

■ Ecole de l'Horizon
02 40.39.98.12

■ Ecole Ste-Bernadette
02.40.27.81.31

● APPELS URGENTS

■ Pompiers 18

■ SAMU 15

■ Urgences depuis un mobile 112

■ Gendarmerie Nationale 17

■ Urgences pour personnes sourdes et malentendantes

■ (accessible par sms) 114

■ Pharmacie de garde 3234

■ SOS Médecins 3624

■ Enfance en danger 119

■ Violences Femmes Infos 3919

